

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 08 JUILLET 2021**

**DELIBERATION N°2021.00306**

**AVENANT A LA CONVENTION DE SERVICE COMMUN - DIRECTION DES  
GRANDS TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 02 juillet 2021

Nombre de membres en exercice : 71

Nombre de présents : 56

Nombre de pouvoirs : 6

Nombre de voix : 62

**Membres titulaires présents :**

M. Gilles ARTIGUES, Mme Christiane BARAILLER, M. Denis BARRIOL, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, Mme Frédérique CHAVE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Jérôme GABIAUD, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT, M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

**Pouvoirs :**

M. Jean-Luc BASSON donne pouvoir à M. Jean-Marc THELISSON,  
M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,  
M. Martial FAUCHET donne pouvoir à M. Denis BARRIOL,  
M. Christian JOUVE donne pouvoir à M. Bernard BONNET,  
Mme Siham LABICH donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,  
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Patrick BOUCHET

**RECU EN PREFECTURE**

**Le 21 juillet 2021**

**VIA DOTELEC - iXBus**

02 02-042-24420770-20210705-02021003060

DATE D'APPHICATION : 21 juillet 2021

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Jean-Alain BARRIER, M. Eric BERLIVET, M. Cyrille BONNEFOY,  
M. André CHARBONNIER, M. Marc CHAVANNE, M. Jordan DA SILVA, M. David FARA,  
M. Denis LAURENT, M. Gilles PERACHE

**Secrétaire de Séance :**

Mme Nora BERROUKECHE

## **DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 08 JUILLET 2021**

### **AVENANT A LA CONVENTION DE SERVICE COMMUN - DIRECTION DES GRANDS TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES**

La création du service commun des Grands Travaux d'infrastructures a été approuvée par le Bureau du 07 juillet 2016. Il est né du rapprochement de deux services, du Bureau d'Etudes interne de la Ville de Saint-Etienne d'une part et des équipes de conducteurs d'opérations de la Ville de Saint-Etienne et de Saint-Etienne Métropole d'autre part. Il a vocation à intervenir, pour le compte de la Ville de Saint-Etienne, sur les missions non transférées et, pour le compte de la Métropole dans le domaine de la voirie, de l'eau, de l'assainissement et des infrastructures.

La Ville de Saint Chamond a souhaité en 2018 bénéficier des prestations du service commun, ce qui a généré un avenant N°2 à la convention délibéré le 14 juin 2018.

L'évolution de la réglementation en matière d'assainissement induit de procéder à des travaux d'engorgement sur des systèmes d'assainissement existants afin de lever des mises en demeure, et de mettre en conformité le patrimoine métropolitain (bassins de stockage restitution, stations d'épuration, canalisations de transport d'effluents, rénovation de réseaux). Ainsi, une augmentation du volume de travaux de l'ordre du 20 M€ HT d'investissements supplémentaires par an est planifiée.

De même, la convergence financière, technique et administrative dans le domaine de l'eau potable (distribution et eau brute) génère un potentiel d'investissement supérieur. De fait, le volume d'opérations à conduire par la direction des Grands d'infrastructures est en nette progression.

Il est à noter que l'assainissement et la protection de la qualité de nos rivières, dans un contexte climatique de plus en plus contraignant, sont des axes majeurs de la politique de développement durable de la Métropole et contribuent à la qualité de vie des habitants, comme à l'attractivité du territoire et à la biodiversité.

Par ailleurs, le nombre de démolitions à prendre en charge est en augmentation croissante depuis plusieurs années. C'est pour la commune de Saint-Etienne la déclinaison d'une politique urbaine qui consiste à aérer la ville, mais également la conséquence d'une rationalisation des propriétés communales qui permet de sortir du patrimoine des terrains à urbaniser.

Il est donc nécessaire de doter de moyens plus importants la Direction Grands Travaux d'infrastructures et par conséquent de :

- porter l'effectif du service commun à 29 équivalents temps plein,

- modifier la répartition des charges directes et indirectes de la manière suivante :  
16,84 % pour la Ville de Saint-Etienne, 80,60 % pour Saint-Etienne Métropole et  
2,56 % pour la Ville de Saint-Chamond.

Ces modifications font l'objet d'un avenant n°3 à la convention initiale.

**Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :**

- **approuve l'avenant n°3 à la convention de création d'une Direction Grands Travaux d'Infrastructures,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer l'avenant précité,**
- **la dépense correspondante sera imputée au chapitre 012 du budget ressources humaines.**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

Pour extrait,  
Le Président,



Gaël PERDRIAU